

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présent(s) : 15

Absent(s) : 11

- dont suppléé(s) : 1

- dont représenté(s) : 5

Votants : 21

- dont « pour » : 21

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-deux, le 1er juillet à dix-sept heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse, Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. BARNEAUD Christophe, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. ISOARD Bernard, M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques.

ABSENTE : Mme MATTERA Wendy

SECRETARE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

N° ordre : 12

Délibération n°2022/104

OBJET : ACCORD-CADRE POUR L'ASSISTANCE JURIDIQUE ET LA REPRESENTATION EN JUSTICE DE LA CCVUSP.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités Territoriales,

VU l'article L 2125-1 du code de la commande publique, les articles R2162-1 à R2162-14, R2123-1 et suivants relatifs aux accords-cadres et à la procédure adaptée ;

VU les articles R 2152-6 et R 2152-7 du code de la commande publique relatif au classement des offres ;

CONSIDERANT la nécessité, pour la collectivité, de faire appel aux services d'un cabinet d'avocats afin d'assurer pour son compte des prestations de conseils juridiques dans les domaines suivants : contrats publics, droit des contrats, fonction publique, aménagement et droit des collectivités territoriales et de représentation en justice ;

CONSIDERANT que les prestations demandées concernent des consultations juridiques complexes et précontentieuses ;

CONSIDERANT que le marché de prestations de services juridiques passé avec la société Itinéraires Avocats 87, rue de Sèze 69006 LYON vient à échéance le 18 octobre 2022 et qu'il convient de lancer une nouvelle consultation, dans le cadre d'une procédure adaptée.

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, il sera conclu un accord-cadre à bons de commande, sans seuil minimum, mais avec un maximum de 214 000 € HT sur la durée totale du marché, soit 4 ans ; la durée initiale du marché étant fixée à un an reconductible 3 fois et le montant annuel estimatif des dépenses à 50 000 € HT ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **DECIDE** de lancer une consultation pour l'assistance juridique et la représentation en justice, dans le cadre d'une procédure adaptée,
- **AUTORISE** la présidente à signer l'accord cadre à intervenir pour une durée d'un an reconductible trois fois et pour un montant total maximum de 214 000€ HT et à prendre toute mesure d'exécution relative à l'accord cadre.
- **DIT** que les crédits seront prévus chaque année à l'article 6227 du budget principal de la CCVUSP.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT